

Lunéville « Malgré les promesses, rien n'a été fait pour traiter les déchets amiantés » : l'Addeva lutte toujours contre l'amiante

L'association Addeva 54 aide les victimes de l'amiante et d'autres associations professionnelles depuis 25 ans. De plus, elle informe et sensibilise plus généralement sur les dangers de l'amiante et s'inquiète pour les générations futures face à l'absence de réponse politique concernant ce matériau.



L'association compte 11 bénévoles qui aident à monter les dossiers, dont Bernard Leclerc, le président fondateur.

Créée il y a 24 ans, notamment par Bernard Leclerc, technicien en charge de la sécurité au travail chez Traylor, [l'association Addeva 54, compte plus de 900 membres](#), « la plus grande association dans ce domaine en France », des victimes de l'amiante mais aussi d'autres maladies professionnelles. Elle s'est dotée d'un site internet depuis deux mois ([addeva54.fr](#)). Les membres étaient réunis ce jeudi au Réservoir pour leur assemblée générale, en compagnie de Me De Romanet, du cabinet parisien Teissonnière et d'Alain Gueret, président de la Cavam.



Bernard Leclerc (debout à gauche), technicien en charge de la sécurité au travail chez Traylor, a cofondé l'association Addeva 54 il y a 24 ans. Photo Corinne Chabeuf

« Depuis la création, Nous avons accompagné 600 dossiers de reconnaissance de maladies professionnelles et 300 de fautes inexcusables de l'employeur », liste [Bernard Leclerc, président de l'Addeva 54 depuis 2001](#). Pour l'amiante, mais aussi pour les autres maladies professionnelles depuis quelques années. Me De Romanet a évoqué la reconnaissance de maladie professionnelle pour des cancers du sein pour des infirmiers et infirmières qui travaillaient de nuit.

« Sous couvert d'économies budgétaires, l'État multiplie les obstacles administratifs et juridiques pour limiter les indemnités, au lieu de reconnaître pleinement la souffrance et les droits de celles et ceux qui ont payé de leur santé, et parfois de leur vie », dénonce Bernard Leclerc, soulignant que « les gouvernements ferment les yeux sur la responsabilité des professionnels ».

Une antenne à Metz

Les 11 bénévoles lunévillois de l'Addeva 54 (qui compte une antenne à Metz) aident à monter les dossiers des victimes, notamment lors de sa permanence tous les mardis après-midi et le premier samedi matin de chaque mois, dans des locaux prêtés par la mairie 34 rue de Niederbronn.

[Elle informe](#) et lutte pour la disparition progressive de l'amiante en France : « C'est la plus grande catastrophe sanitaire, avec jusqu'à aujourd'hui 200 000 décès. On estime que 20 000 établissements scolaires ont encore de l'amiante... Ce sont nos enfants et nos petits-enfants que l'on expose. La maladie se déclare 30 à 40 ans après. Actuellement on met l'amiante sous le tapis, gronde Bernard Leclerc. Alors qu'on a l'outil industriel : une entreprise des Landes brûle l'amiante à 1 600 °C, après, il n'y a plus de risque du tout. La matière restante pourrait être utilisée pour les sous-couches des routes. On en parle depuis dix ans, mais il n'y a pas la volonté politique. Et les gouvernements qui tombent ne nous facilitent pas les choses. »

Le projet de création d' [une usine de traitement de l'amiante par torche à plasma sur le territoire](#), porté par l'association, est toujours d'actualité.



L'Addeva 54 compte plus de 900 membres. Lors de l'assemblée générale, ils étaient nombreux à avoir fait le déplacement au Réservoir. Photo Corinne Chabeuf

Toujours pas possible dans les déchetteries de la CCTLB

« Nous mettrons toute notre détermination à accueillir cette entreprise », a assuré Catherine Paillard, la maire de Lunéville, pointant le côté sanitaire et économique d'une telle implantation. Geoffrey Meresse Volleaux, en tant que représentant du député Thibault Bazin, a expliqué qu'au niveau du grand Est, « dans le cadre du schéma régional des déchets, une usine dans le nord du département traitait aussi l'amiante avec un procédé en expérimentation ».

Bertrand Leclerc a fustigé que « malgré les promesses de Monsieur Minutiello, président de la CCTLB, malgré ses promesses réitérées, rien n'a été engagé pour récupérer les déchets amiantés. Il préfère voir fleurir les dépôts sauvages dans notre communauté ! »

De son côté, d'Alain Gueret, président de la Cavam, a évoqué la loi Duplomb et dénoncé la « remise en question actuellement de nombreux produits cancérigènes ».